



Difference de coefficient

Par **DP88**, le **30/01/2014** à **20:20**

Dans ma section d'entreprise, tous les opérateurs effectuent ont le même contrat de travail et le même coefficient excepté Mr X qui a un coefficient supérieur. La seule différence est que Mr X est moniteur cariste occasionnellement et pendant ses horaires de travail pour l'entreprise. Est-ce justifié ou est-on en droit de réclamer le même coefficient? Merci Jeff

Par **P.M.**, le **30/01/2014** à **20:41**

Bonjour,

Si le salarié assure des fonctions autres et assume des responsabilités complémentaires avec une formation supérieure, il paraît normal que son coefficient soit revalorisé comme le prévoit peut-être même la Convention Collective applicable...